

L'HOMME DE LA SEMAINE



Nicolas DAUMONT

Président
Fédération Française
du Courtage en Travaux

Créée cette année sous l'impulsion de Nicolas DAUMONT (32 ans) inventeur du métier de courtage en travaux, la **Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT)** entend défendre et valoriser cette nouvelle activité.

Quelques mois seulement après sa création, cette toute jeune fédération compte déjà près de 150 membres.

"En 2000" rappelle Nicolas DAUMONT, "l'activité de courtage en travaux ne regroupait que quelques entreprises pionnières. Huit ans plus tard, la profession s'est étoffée.

Des réseaux se sont structurés sous enseigne (ILLICO Travaux, ACTIV'Travaux...), de petites entreprises se sont lancées sur le marché et de nombreux travailleurs indépendants proposent également ce nouveau service.

Or, jusqu'à l'année dernière les courtiers en travaux ne pouvaient se prévaloir d'aucun statut juridique alors que d'autres professions d'intermédiation, telles que les agents immobiliers ou les courtiers en crédit en ont un".

Pour Nicolas DAUMONT par ailleurs président de la franchise ILLICO cette absence d'organisation représentative capable d'encadrer la profession de courtier en travaux était fortement préjudiciable "avec, pour conséquence, de développer des comportements et des situations pouvant porter atteinte aux intérêts de la profession".

Ce constat l'a tout naturellement conduit avec les autres membres fondateurs, au premier rang desquels Ingrid BLONDEAU gérante d'une agence à Rennes, à réfléchir sur une solution et à créer la FFCT.

Après avoir défini ses principales missions et s'être dotée d'un site internet pour une meilleure visibilité auprès de ses différents publics, la fédération entend regrouper l'ensemble des professionnels de son secteur afin de défendre les intérêts communs et de valoriser l'image de ce nouveau métier.

"Loin d'être un simple organe représentatif de la profession, la FFCT, après quelques mois d'existence seulement, s'affiche comme une fédération militante et apolitique".

"Parmi nos objectifs prioritaires" confie Nicolas DAUMONT, "nous souhaitons faire normer le métier de courtier en travaux pour apporter aux clients, aux artisans et aux courtiers eux-mêmes la garantie du professionnalisme, de la rigueur et des compétences des acteurs de ce métier".

Cette normalisation passe par la création d'un code APE et d'une convention collective spécifiques.

Pour faire reconnaître ce métier auprès des Pouvoirs Publics, la FFCT réclame également qu'un ordre professionnel de courtiers en travaux soit institué.

A terme, la FFCT envisage d'intervenir en qualité de médiateur afin de tenter de régler les litiges amiables ou d'apporter des solutions.

En guise de première action, la FFCT vient de publier un code de déontologie consultable sur le site www.courtage-travaux-ffct.fr.

Afin d'aider les jeunes courtiers dans l'exercice de leur activité, la FFCT a par ailleurs développé des formations sur le métier.

Formation portant notamment sur l'importance juridique, d'en connaître le périmètre d'exercice.

Comme le rappelle Nicolas DAUMONT "le courtier en travaux intervient à la demande de particuliers ou d'entreprises souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, d'extension ou de rénovation.

Il sélectionne les professionnels du bâtiment qu'il juge les plus efficaces et les met en relation avec le client à qui il appartient de faire le choix final.

Outre de meilleurs prix et un réel gain de temps, le client a l'assurance d'avoir affaire à des entreprises de qualité présentant les garanties requises".

F.F.C.T.

Tour de l'Horloge - 4, place Louis Armand

75603 PARIS cedex 12

Tél. 01 72 74 55 29

www.courtage-travaux-ffct.fr

